



Colloque International sur le Diabète et la Nutrition Marrakech, les 29 et 30 mai 2015

Appel de Marrakech pour une meilleure application des Droits reconnus à l'International relatifs aux personnes atteintes de Diabète dans la Région MENA

Nous, les participantes et participants au Colloque International sur le Diabète et la Nutrition, organisé par la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète et placé sous le **Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, les 29 et 30 mai 2015 à Marrakech :

- **Saluons l'initiative de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète** pour avoir programmé une session dédiée au thème « Droits des personnes atteintes de Diabète », conformément aux normes et conventions internationale en la matière ;
- **Conscients de la nécessité impérieuse d'améliorer l'état de santé des personnes atteintes du Diabète** eu égard son évolution pandémique inquiétante liée au phénomène de transition épidémiologique et démographique dans la Région Mena et dans le monde avec ses répercussions graves sur la santé, sur l'économie et sur la société d'une manière générale ;
- **Adhérons activement** à la dynamique mondiale de plaidoirie pour la protection des « Droits des personnes atteintes de Diabète » (ONU, OMS, FID, etc..), en rappelant la déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaire ;
- **Rappelons la qualification de l'individu par l'OMS** en 1946, en tant qu'un être biopsychosocial en incluant la dimension physique, sociale et mentale ;
- **Rappelons aussi l'importance capitale de la Déclaration de l'ONU en 2006** sur le Diabète le reconnaissant comme « maladie chronique » affectant sérieusement la santé avec des complications et risques sévères aussi bien pour les patients que pour leurs familles et leurs entourages;

- **Se référant aussi à la Déclaration politique sur les MNT** lancée à l'ONU en 2011 les plaçant à la tête de l'agenda du développement sanitaire de l'ONU ;
- **Se basant sur les résolutions**, les directives et les programmes émanant de l'OMS et de la FID pour une meilleure prévention et prise en charge des personnes atteintes de diabète, eu égard les exigences liées à l'équité et la démocratie en santé adoptées par les instances internationales précitées ;
- **Apprécions particulièrement l'initiative de la FID** d'élaborer « Une Charte des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » articulée autour de 3 axes principaux, à savoir les Droits d'accès aux soins, le Droit à l'information et l'éducation et le Droit à la justice sociale ;
- **Soucieux d'une meilleure application** et respect des principes et dispositions contenues dans les déclarations et conventions internationales liées à la protection de santé notamment la déclaration universelle des Droits Humains (article 25), le pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (article 12), la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (articles 12), la convention relative aux personnes handicapées (article 27), la convention 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, etc... ;
- **Attirons l'attention de nos pays respectifs de la Région MENA pour un meilleur respect des « Droits des personnes atteintes de Diabète », conformément aux normes et pratiques internationales et invitons tous les pays de la Région à ratifier les conventions précitées ;**
- **Exhortons tous les gouvernements de la Région MENA d'engager et/ou de renforcer les politiques publiques et les plans d'action susceptibles de garantir effectivement la jouissance des personnes atteintes de Diabète de leurs droits légitimes.**

Fait à Marrakech, le 30 mai 2015
Pour les participants au Colloque International
sur le Diabète et la Nutrition

Pr Jamal Belkhadir
Président de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète